ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de **CAUDEBEC-LES-ELBEUF** (Département de la Seine-Maritime – Métropole Rouen Normande)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et sous réserve de la décision de délégation du droit de préemption urbain consentie par la Métropole Rouen Normandie.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AI n°98 pour une contenance totale de 458 m² sise 15 rue Courtois sur la Commune de Caudebec-lès-Elbeuf.
POS/PLU :	Zone UAB du PLUi dans le périmètre de l'ABF : zone urbaine de centralité à dominante habitat, caractéristique des villes centres.
PROJET :	Dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain par la Métropole Rouen Normandie, acquisition d'un hangar, ancienne menuiserie de l'Oison, en vue de constituer une réserve foncière susceptible d'accueillir l'implantation d'activités économiques et de stationnements.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	**21 octobre 2021 –Avis favorable.**
PROPRIÉTAIRE :	M. BOUDIAF Messaoud et Mme BEDDOUNIA Yasmine
ÉVALUATION DOMANIALE :	Inférieur au seuil de consultation des domaines.
IMPUTATION :	**Compte n°924 658 – Caudebec-lès-Elbeuf « 15 rue Courtois »** **Enveloppe projet : 105 000 €**

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la METROPOLE ROUEN NORMANDIE et vaut avenant au Programme d'Action Foncière de Caudebec-lès-Elbeuf.

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,
Fait le 28/10/2021

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal
Signé et certifié par yousign

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

02 NOV. 2021

Dominique LEPETIT